

Trait d'union

n°4 Juin 2010

Bulletin du mouvement familial en Isère

Edito

L'assemblée générale de notre union départementale, dont le thème portait sur la communication, a été un grand moment d'enrichissement pour toutes nos associations. Nous avons bénéficié de la qualité de l'intervention de Laure Mondet, responsable de la communication au plan national pour analyser le sens de la communication. Elle a notamment étayé son propos autour de la place du projet des associations dans le message que nous voulons porter. Elle met ainsi en évidence l'importance d'une réflexion préalable à toute campagne de communication pour définir les valeurs, les raisons d'être de chacun de nos mouvements. Elle a également beaucoup insisté sur l'importance de connaître les publics (cibles) que nous visons, avant de broser les principes d'une communication structurée et efficace.

Notre assemblée a aussi bénéficié des interventions d'associations volontaires pour présenter leurs expériences et leurs analyses sur le sujet. Un excellent moyen de mieux se connaître et d'apprécier la diversité et l'ampleur de l'action de chacun. Madame Périllié, vice-présidente du Conseil général a tenu à souligner l'importance de la collaboration entre le Conseil général et l'Udaf autour des problématiques rencontrées par les familles. Elle a insisté sur l'efficacité de notre action pour accompagner les plus démunis dans cette période de crise.

Il me reste à vous inviter à poursuivre l'action en amplifiant notre communication, à poursuivre le travail de formation des représentants afin de réussir le défi du renouvellement de nos responsables.

Notre région a l'honneur de recevoir l'Assemblée générale de l'Unaf à Lyon les 18 et 19 juin, vous y êtes tous cordialement invités. Le thème traité est d'actualité « Rien de durable sans les familles ! ».

Notre société prend conscience des enjeux liés au développement durable et les familles, premier lieu d'éducation, se doivent de prendre à cœur ce sujet brûlant.

A très bientôt à Lyon,

Bernard Tranchand, Président

Politique familiale

Absentéisme scolaire : faut-il punir les familles ?



L'Udaf plaide pour un dépistage précoce des situations difficiles et pour un meilleur accompagnement des familles et souligne que le dépistage et le traitement de l'absentéisme scolaire relèvent d'une responsabilité commune des parents et de l'institution scolaire.

Récemment lors d'une visite dans un établissement scolaire, le Président de la République a déclaré : « l'Etat doit se mobiliser autour de ce cancer » qu'est l'absentéisme scolaire. En effet, l'Etat doit se mobiliser, mais comment ? La proposition de loi sur la question sera examinée le 16 juin prochain par les députés. En balance, la suppression des allocations familiales, l'Udaf de l'Isère s'y oppose fermement.

Depuis début avril, l'Udaf de l'Isère s'est mobilisée et son président a échangé par courrier avec les députés et sénateurs de l'Isère. Mmes A. David, G. Fioraso et MM A. Vallini, G. Colombier, M. Issindou et M. Destot ont d'ailleurs fait remonter nos inquiétudes et propositions, notamment par une « question écrite » à M. le ministre de l'éducation nationale Luc CHATEL, concernant la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.

L'âge légal de la fin de l'obligation scolaire est à 16 ans depuis 1959. Une grande hétérogénéité est ainsi apparue dans les classes et l'école pour tous n'est pas forcément l'école de chacun. Alors sont apparues des manifestations telles que le décrochage scolaire qui se manifeste souvent par de l'absentéisme (soit 4 demi-journées d'absence non justifiées sur un mois). Pour lutter contre ce phénomène, le gouvernement souhaite suspendre les allocations familiales aux familles « coupables ». Or, les allocations familiales sont destinées à compenser les charges liées à la présence d'enfants, et non à récompenser les « bons parents », cette stigmatisation risque d'aggraver

les difficultés souvent déjà présentes. De surcroît, seules seraient « punies » les familles allocataires.

De plus, des dispositifs existent déjà. Il s'agit du « contrat de responsabilité parentale » qui lie les familles en difficulté à un travailleur social relevant du Conseil général, ou de l'amende pouvant aller jusqu'à 750€ demandée par le procureur de la république s'il est saisi par l'inspecteur d'académie en cas de non assiduité scolaire.

Que propose l'Udaf ? Il s'agit de dépister précocement l'absentéisme, travail commun aux familles et à l'institution scolaire (une des missions du Conseiller principal d'éducation est bien de repérer le plus tôt possible le décrochage scolaire et de prévenir la famille). Il s'agit de se donner les moyens d'une politique efficace de soutien à la parentalité, mieux accompagner les parents avant de les sanctionner. Il s'agit aussi d'évaluer les dispositifs déjà existants et identifier les expériences concrètes afin de les généraliser.

Ainsi, plutôt que sanctionner, ne s'agit-il pas de prévenir et accompagner ?

Abonnez-vous à la Lettre de l'Unaf

Soyez les premiers informés de l'actualité « Politique Familiale » : positions de l'Unaf, débats en cours, vie des mouvements familiaux... **Abonnez-vous gratuitement** à la Lettre électronique de l'Unaf !

19 juin : Assemblée générale de l'Unaf

Une délégation iséroise se rendra à l'A.G. de l'Unaf organisée le samedi 19 juin à Lyon sur le thème « Rien de durable sans les familles ! ».

Représentez les couleurs de votre association !

Comme chaque année en septembre, les associations familiales seront toutes invitées à participer au week-end du sport en famille. Jeux mais surtout rencontres sont prévus pour la cuvée 2010, les 18 et 19 septembre à Lumbin. Chaque association aura la possibilité d'intervenir devant le public autour d'une thématique qu'elle aura choisie. Une réunion de préparation avec les associations intéressées est organisée le 24 juin à 18h à l'Udaf.



Forum du mouvement familial

Chaque bénévole du mouvement familial est attendu lors du forum régional organisé le 2 octobre prochain : l'histoire du mouvement, la politique familiale en Europe, les positions de l'Unaf... seront mis en débat.

Rencontre « parentalité »

La journée du R.E.A.A.P. (Réseau d'Ecoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents de l'Isère) sera organisée le 7 octobre à Voiron. Après le franc succès de 2009, la rencontre départementale réunira, de nouveau, parents, professionnels exerçant autour de la fonction parentale, bénévoles, élus... La thématique s'orientera sur la singularité de chaque trajectoire familiale avec ses changements tout au long de la vie (adolescence, séparation, handicap, adoption...). Ateliers thématiques, échanges entre parents et professionnels. interventions de spécialistes, la journée promet, cette année encore, d'être très riche.



Au coeur de la « machine » hospitalière

Représenter les familles dans un hôpital aux côtés des autres représentants des usagers peut intimider les postulants. « Machine » imposante, dossiers complexes... n'ont pourtant pas fait reculer les onze représentants familiaux de l'Udaf présents dans les conseils d'administration -futurs « conseils de surveillance »- de douze hôpitaux de notre département. Rencontre avec Fabienne Baudru, bénévole de l'U.N.A.F.A.M.* et représentante des familles à l'hôpital de Saint Laurent du Pont depuis 8 ans.

C'est son engagement aux côtés des personnes malades et handicapées psychiques qui l'a motivée à rentrer au conseil d'administration de cet hôpital. « Depuis 2002, l'hôpital de St Laurent est engagé dans un programme de modernisation et, d'envergure régionale, il accueille un nombre conséquent de lits pour les malades psychiques ». Le handicap psychique n'est reconnu que depuis 2005 et l'accompagnement des personnes a encore beaucoup de mal à être financé « la concertation entre l'Etat et le Conseil général n'est pas toujours facile » explique Fabienne. Ce n'est pas pour autant qu'elle baisse les bras, bien au contraire, et ajoute : « En plus



« en tant que représentant des usagers, nous voyons et comprenons les difficultés, nous observons les progrès, mais surtout nous participons à toute la démarche qualité, nous faisons entendre les voix des usagers, et de ce fait nous faisons changer le « ton » des échanges » précise Fabienne.

Et d'ajouter : « C'est un travail de longue haleine de remettre en route un hôpital et les subventions arrivent au compte-gouttes. On se rend bien compte que le gouvernement a beaucoup d'exigences mais qu'il ne donne pas assez de moyens pour y répondre. On fait tout ce qu'on peut et en tant que citoyen, c'est beau de

voir toutes ces personnes qui se battent pour rendre leur dignité aux malades ». Un petit pas de gagner, St-Laurent-du-Pont s'est (re)construit notamment pour les personnes handicapées psychiques. Mais il reste encore beaucoup à faire, par exemple dans l'unité pour enfants autistes, le C.P.I.J., (Centre de Psychiatrie Infantile-Juvenile) onze d'entre eux âgés de plus de 18 ans ne trouvent de place dans aucune structure adaptée. Tous les moyens doivent être utilisés pour faire remonter les difficultés, « notamment les moyens de l'Udaf », comme le précise Fabienne.

voir toutes ces personnes qui se battent pour rendre leur dignité aux malades ». Un petit pas de gagner, St-Laurent-du-Pont s'est (re)construit notamment pour les personnes handicapées psychiques. Mais il reste encore beaucoup à faire, par exemple dans l'unité pour enfants autistes, le C.P.I.J., (Centre de Psychiatrie Infantile-Juvenile) onze d'entre eux âgés de plus de 18 ans ne trouvent de place dans aucune structure adaptée. Tous les moyens doivent être utilisés pour faire remonter les difficultés, « notamment les moyens de l'Udaf », comme le précise Fabienne.

*U.N.A.F.A.M. : Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et handicapées psychiques www.unafam38.org

de juin à octobre 2010

● 13 juin à Montaud : pique-nique ouvert à toutes les familles en deuil d'un enfant. Association Jonathan Pierres Vivantes : 04 74 83 06 32

● 13 juin à Paladru : pique-nique ouvert à toutes les familles et amis de personnes victimes d'une lésion cérébrale. Association de Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolés de l'Isère : 06 72 42 89 38

● 16 et 17 juin en Isère : Journées Drôles de Mamans
3 et 4 juillet puis les 18 et 19 septembre en Isère : Week-end naissance et journée postnatale.
Les Drôles de Mamans, contact@droles-de-mamans.com, www.droles-de-mamans.com

Le réseau familial en mouvement

AFIV

Association des Familles
Intercommunale du pays de Vizille

Association des Familles
Intercommunale du pays de Vizille

Union Départementale
des Associations Familiales de l'Isère

Une assemblée générale très participative

Besoin d'un coup de main juridique ?

Gaëlle, juriste spécialisée en droit de la famille, vous accueille 3 jours par semaine à Vizille. Gérée par l'association familiale de Vizille en partenariat avec les municipalités de Vizille et Jarrie, la C.A.F. de Grenoble et le Conseil général, un service d'accès au droit vous est entièrement ouvert et... gratuit ! Vous avez une question concernant vos droits et devoirs en matière familiale : procédure de divorce et ses conséquences, exercice de l'autorité parentale..., il suffit de prendre rendez-vous ! « Droit Info Service » offre aussi la possibilité de vous accompagner individuellement dans vos démarches : aide à la mise en forme de requêtes auprès du juge ou d'accords parentaux... (une adhésion annuelle de 13 euros vous sera alors demandée).

Pour toute autre question d'ordre juridique (logement, consommation...), ce service vous est aussi ouvert, car comme le précise Gaëlle : « nous avons su tisser un réseau de spécialistes dans les différentes branches du droit. Nous faisons tout notre possible pour apporter une réponse ou un contact à chaque demande ». Si vous ne pouvez vous déplacer jusqu'à Vizille, les échanges peuvent aussi se faire par mail.

Contact : A.F.I.V., Gaëlle Roizon-Caparros
au 04 76 78 37 82

Droit-Info Service.

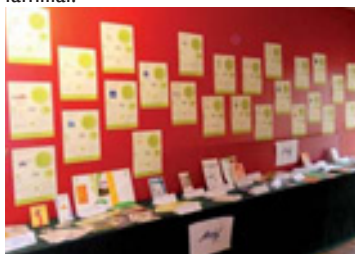
Permanences • mardi et jeudi 9h à 13h - 14h à 18h
• mercredi 14h à 18h

Les militants familiaux se sont retrouvés en nombre, le 3 mai dernier, à l'Assemblée générale de l'Udaf. Une rencontre annuelle qui a bien sûr été l'occasion de dresser le bilan de l'année 2009, enrichi des présences de Brigitte Perillié, vice-présidente du Conseil général de l'Isère chargée de l'enfance et de la famille, de Michèle Gollin, sous directrice aux Interventions Sociales de la C.A.F. de Grenoble et de Roland Revil, maire de Voiron. Mais au-delà de l'aspect statutaire, cette assemblée met surtout en évidence le réseau du mouvement familial.

La quasi-totalité des associations adhérentes à l'Udaf étaient représentées. Six d'entre elles sont intervenues en lien avec le thème de l'A.G., présentant leur projet associatif et une de leurs démarches de communication. Une formule participative appréciée du public.



Pour l'occasion, une exposition a été réalisée avec l'ensemble des « fiches d'identité » des associations. Chacune a eu l'occasion d'amener ses outils de communication, l'A.G. de l'Udaf est aussi un espace de visibilité et de rencontre du mouvement familial.



La thématique proposée « Communiquer, Pour quoi ? Comment ? » a fait l'unanimité. C'est Laure Mondet, responsable de la



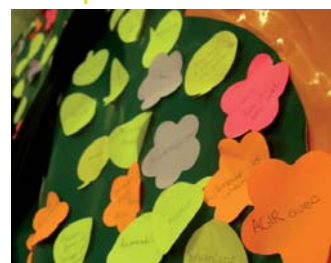
communication de l'Unaf, qui est intervenue, apportant ses conseils sur « les outils de communication au service du projet associatif ». Un bon coup de pouce pour aider les associations à se développer, les militants ont été conquis.

2010 fut une année électorale avec ses 47463 voix à dépouiller ! L'équipe salariée aidée



de bénévoles s'est portée volontaire et a relevé le challenge en 2h30 !

Quelles sont les valeurs de nos associations ? L'arbre à valeurs a



recueilli des dizaines de témoignages, l'histoire du mouvement s'écrit par ceux qui le font vivre.

de juin à octobre 2010

- 20 juin à Grenoble : pique-nique organisé par l'A.F.O.D.O.M.I., Association Familiale des Originaires des Départements d'Outre-Mer de l'Isère : 04 76 23 40 26, 06 71 34 86 61
- 3 juillet à La Tour du Pin : Portes ouvertes de 9h à 17h (jeux pour petits et grands). Association Familiale de La Tour du Pin : 06 79 58 45 27

- 17 juillet et 18 septembre à 14h30 à Grenoble : Groupe de paroles pour toute personne concernée de près ou de loin par les questions de l'homosexualité, de la bisexualité, et/ou de l'homophobie. Association Contact : www.asso-contact.org/38. Sorties conviviales les 19 juin et 21 août

- 18 et 19 septembre à Lumbin : week-end du sport en famille, Udaf : 04 76 85 13 23
- 2 octobre dans le Rhône : forum régional du mouvement familial, Udaf : 04 76 85 13 23
- 7 octobre à Voiron : Journée départementale du R.E.A.A.P., Udaf. : 04 76 85 13 26

A venir



Repères

L'action Vacances pour la C.A.F. de Grenoble en 2009 :

- Plus de 2.2 millions d'euros pour la politique vacances
 - Plus de 42 000 Bons Vacances émis pour plus de 24 000 familles
 - Plus de 13 000 Bons Vacances utilisés pour plus de 8 000 familles
- Vacances Solidaires Individuelles
- Budget de 100 000 €
 - 170 familles parties
- Vacances solidaires collectives
- Budget de 126 000 €
- Ville Vie Vacances
- Budget de 53 000 €

Quelle est la politique de la C.A.F. pour accompagner les familles au départ en vacances ?

La commission d'action sociale du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble a la volonté de favoriser l'accès aux vacances à un maximum de familles, et notamment celles qui connaissent une problématique familiale spécifique. La C.A.F. privilégie avant tout l'épanouissement des enfants et de leur famille et leur donne les moyens pour que leur(s) difficulté(s) (enfant handicapé, parent isolé...) entrave(nt) le moins possible leur projet de vacances. Le départ en vacances permettant de tisser des liens enfants, parents, fratrie, nous proposons plusieurs dispositifs, et un accompagnement social pour les familles les plus en difficulté dont la finalité est de les rendre plus autonomes.

Comment cela se traduit-il dans vos actions ?

Le dispositif le plus connu et utilisé par les allocataires est le «Bon Vacances». Les familles dont le quotient familial (Q.F.) est inférieur

à 621 €, reçoivent directement chez elles un bon (165 € pour un Q.F. inférieur à 460 € ou 85 € pour un Q.F. compris entre 461 € et 620 €) par enfant âgé de 3 à 16 ans pour payer une partie du séjour.

Nous proposons en parallèle depuis cette année le dispositif «Vacaf» (uniquement pour les vacances d'été), grâce auquel les familles disposent d'un choix de structures de vacances labellisées par le réseau des C.A.F. offrant des tarifs avantageux. Ce dispositif est ouvert aux familles ayant un ou plusieurs enfant(s) âgé(s) de 0 à 16 ans et n'est pas cumulable avec le Bon Vacances.

Par ailleurs, nous donnons une aide supplémentaire de 185 € aux enfants en situation de handicap, âgés de 0 à 20 ans et bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh).

Actuellement, nous menons aussi une expérimentation de départ en vacances pour le parent séparé ayant un droit de garde. Il s'agit le plus souvent du père, qui accueille son enfant un week-end sur deux

et la moitié des vacances scolaires-parfois moins.

Pour les familles qui connaissent plus de difficulté, nous proposons une aide financière mais surtout un accompagnement social. Par exemple grâce au dispositif «Vacances solidaires individuelles», la famille avance avec un travailleur social sur son projet qui sera ou non validé par la C.A.F.

Nous avons aussi des financements pour des dispositifs spécifiques, tels que «Vacances solidaires collectives» autour de sorties familiales à la journée ou de séjours collectifs de vacances ou Ville Vie Vacances pour les jeunes vivant sur des territoires dits prioritaires.

La politique vacances de la C.A.F. est d'aller au devant des familles. Le bon vacances, le forfait enfant en situation de handicap, l'information «Vacaf»... sont automatiquement envoyés au domicile des familles concernées.

En savoir plus sur www.grenoble.caf.fr



Actualités

«Sans vous, rien de durable !»

«Rien de durable sans les familles!» sera le thème de l'assemblée générale de l'Unaf du 19 juin prochain, la famille, en tant qu'institution et unité de vie quotidienne, s'inscrivant dans la durée. C'est l'occasion de nous (re)poser des questions.

En tant qu'association familiale, comment mieux aider les familles à développer au quotidien les actes et comportements sous-tendus par les principes du développement durable ? Informations, formations, aides, services...

En tant que représentant des familles, comment aider les acteurs de la politique familiale à mieux mettre en oeuvre ces principes dans les politiques publiques ?

Et en tant que citoyen, où en suis-je ?

Nous avons fait le choix de vous proposer une auto-évaluation mesurant votre empreinte écologique, en partenariat avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère.

Sélectionnez une seule réponse par question et additionnez les points correspondants. Puis reportez-vous au tableau ci-dessous pour estimer votre empreinte écologique. Attention, ce bref questionnaire ne prend pas en compte la dimension familiale et ne permet qu'une estimation très approximative de votre empreinte écologique. Pour un calcul plus précis consultez le site internet www.wwf.fr.

Je mange de la viande :	J'habite :	Est une routière moyenne	0
2 fois par jour	Une maison non mitoyenne	Est une petite citadine	-5
1 fois par jour	Une maison mitoyenne	Je n'ai pas de voiture	-80
2 ou 3 fois par semaine	Un appartement	Je pars habituellement en vacances :	
Rarement ou jamais		En avion (vols long-courrier)	0
J'achète viande et poisson frais plutôt que surgelés :	Je me lave :	En voiture	0
Jamais	En prenant des bains	En bateau	-15
Souvent	En prenant des bains et des douches	En train	-10
Toujours	En prenant des douches	En vélo	-20
J'achète fruits et légumes frais et non préparés :	Je vais travailler :	À pied	-20
Jamais	En voiture	Je privilégie les vacances en France ou en Europe :	
Souvent	En train	Oui	0
Toujours	En métro, tramway, bus ou car	Non	+20
J'achète des produits :	Ma voiture		
Fabriqués de préférence en France (en Europe)	Est une sportive		
Sans prêter attention au lieu de fabrication	Est un gros 4x4		
	Est un monospace		
	Est une grande routière		

Calculez votre total de points et estimez votre empreinte écologique :

Inférieur à -70	→ Inférieure à 4 hectares	Entre + 10 et + 50	→ Entre 5,4 et 6 hectares
Entre - 70 et - 10	→ Entre 4 et 5 hectares	Entre + 50 et + 100	→ Entre 6 et 7 hectares
Entre - 10 et + 10	→ Entre 5,0 et 5,4 hectares	Supérieur à + 100	→ Supérieure à 7 hectares

L'empreinte écologique évalue la surface totale requise pour produire les ressources que nous utilisons (nourriture, vêtements, biens et services, etc.) pour répondre à notre consommation d'énergie et pour fournir l'espace nécessaire à nos infrastructures (logements, routes etc.).

L'empreinte écologique d'un français est de 5,2 hectares.



Le Point Famille Information
04 76 85 13 24
infofamille38@wanadoo.fr

Service **Gratuit !**
Écoute, Infos, Orientation, Consultation de revues
Comptex
Logement, Parentalité...
Labelisée

Trait d'union
Bulletin du mouvement familial en Isère

Bimestriel diffusé à 2 000 exemplaires
Impression sur papier recyclé, encres végétales
Imprimeur : Alias (Poizat)

Comité de rédaction :
Bernard Tranchand (Directeur de Publication),
Marie Catrice, Sandrine Enrione-Thorrand, Florence Etienne

N° ISSN : 1764-089X - Dépôt légal : 2009

